

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2026/88 – Travaux contrôle d'accès à Visiosport

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique avec notamment l'article R2122-8 – marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables (dont le besoin est estimé < 40 000 € HT),

Vu la délibération n°2026/04/14/23 du conseil communautaire du 14 avril 2026 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal égal au seuil de télétransmission en Préfecture (correspondant au seuil de procédure formalisée des marchés de fournitures et services de 216 000 euros HT au 1^{er} janvier 2026 – seuil révisable tous les deux ans en fonction des fluctuations des cours monétaires), ainsi que toute décision concernant leurs avenants s'ils n'entraînent pas de dépassement du seuil précité, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'offre de l'entreprise FOUSSIER pour la fourniture et le paramétrage du système de contrôle d'accès et de l'entreprise CHABOT ELECTRICITE pour les travaux d'électricité.

Vu la volonté de la Communauté de Communes de limiter l'impact environnemental de l'opération, notamment par le choix d'un système de contrôle d'accès Winkhaus permettant de réduire les travaux de câblage, de préserver les portes existantes par le remplacement des seuls cylindres et de limiter ainsi la production de déchets ainsi que la consommation de nouvelles ressources,

Vu la validation en date du 09 octobre par M. SAUJOT Denis, Vice-Président en charge de la vie associative, culturelle et sportive, des offres des entreprises FOUSSIER et du CHABOT ELECTRICITE.

Vu les crédits inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de signer les devis des entreprises : **FOUSSIER** (SIRET 329 681 340 00173) – ZA du Monné – Rue du Châtelet CS20008 72705 ALLONNES et **CHABOT ELECTRICITE** (SIRET 819 332 495 00012) – 2090 Route de Montmerle le Brulet 01090 MONTCEAUX, pour des travaux de contrôle d'accès au sein du bâtiment Visiosport, 166 Route de Francheleins 01090 MONTCEAUX.

Article 2 :

Le montant des offres correspondant aux travaux s'élève à 19 296,00 € HT (soit 23 155,20 € TTC) pour la fourniture et le paramétrage du système de contrôle d'accès et 1 468,52 € HT (soit 1 762,22 € TTC) pour les travaux d'électricité soit au total **20 764,52 € HT** (soit 24 917,42€ TTC). Les travaux sont programmés fin d'année 2026.

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à M. le Préfet de l'Ain, M. le Receveur de Châtillon-sur-Chalaronne et notifiée aux entreprises concernées.

Fait à MONTCEAUX, le 13 octobre 2026.

Le Président,
Renaud DUMAY

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le
De la publication sur le site internet le
Et de la notification à l'entreprise GROUPE GABIN MAUREL le
Et de la notification à l'entreprise JH AGENCEMENT le
Le Président,
Renaud DUMAY